DEPARTEMENT DE L'ALLIER

REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 003-200082360-20260616-26_20-DE

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical " NORD-ALLIER " n°26-18

Objet :
Délégation au président en matière d'emprunt

L'an Deux mille vingt-six le 16 juin
Le Comité Syndical " Nord-Allier "
s'est assemblé au Centre d'Animation Culturel de Saint Menoux sous la présidence de Mr CHAPUT Ludovic, en suite de la convocation faite par M. le Président.

	Présents	Excusés	Absents
AGONGES	Mr METHENIER Alain Mr JUGE Romain		
AUBIGNY	Mr PIOT François Xavier Mr LARCHER Joël		
AUTRY ISSARDS	Mme DOUET Mireille Mr COULOMBAN Eric		
BAGNEUX	Mr CHOMONT Michel		Mr BARRE Jean Damien
BOURBON L'ARCHLT	Mr CHAPUT Ludovic Mr BONNET Richard		
BUXIERES LES MINES		Mr AUCLAIR Didier Mr BOROWIAK Rémi	
CHATEAU SUR ALLIER	Mr BERNADAT Jérôme Mr CHOUGNY Thierry		
COULEUVRE	Mr FRIAUD Sébastien Mme LINET Viviane		
COUZON	Mme GIRARD Dominique	Mme HAMIDA Samia	
FRANCHESSE	Mr BOUCHON Eric Mme PRIEUR Christine		
GIPCY	Mr BOURDIER Dominique Mr CLEMENT DE GIVRY Thierry		
LIMOISE	Mme THIERIOT Danielle Mr THIBIER Thierry		
LURCY LEVIS	Mr PLAISANT Daniel	Mr PARIS Daniel	
MEILLERS	Mme HIVET Martine	Mme PICCAND Nadège	
MONTILLY	Mr DUVAL Nicolas		Mr PINET Didier
NEURE	Mr LESAGE Guillaume Mr DUMONT Ludovic		
POUZY MESANGY	Mr VIRLOGEUX Alain Mme BEBIN Sylvie		
ST AUBIN LE MONIAL	Mr BERTIN Eric	Mme ADELARD Isabelle	
SAINT HILAIRE	Mme PETITJEAN Nicole Mr SANCHEZ Benjamin		
ST LEOPARDIN D'AUGY	Mme LESCANNE Martine Mr CLOSTRE Patrick		
SAINT MENOUX	Mr LEMAITRE Philippe	Mme EDELIN Sylvie	
SAINT PLAISIR	Mr BERNADON Gilles Mr CAVA Jacky		
THENEUILLE	Mr DESCHET Hervé		Mr PROST Anthony
VALIGNY	Mr CHORGNON Bernard Mr GOVIGNON Dominique		
LE VEURDRE			Mr COLLAS de CHATELPERRON Gh Mr DECHAUME AUBOIRON Pierre
VIEURE	Mr DESURIER Claude Mr METENIER Jean Pierre		
YGRANDE	Mr POPY Pierre Mme SIGNORET Elodie		
54	42	7	5

Assistaient à la séance : Mr ROBERT Jérôme, Mr DEBARNOT Guillaume, Mr BUISSONNIER Benoit, Mme MOREAU Delphine.

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 003-200082360-20260616-26_20-DE

Pouvoirs : Mr AUCLAIR Didier donne pouvoir à Mr CHAPUT Ludovic
Mme HAMIDA Samia donne pouvoir à Mme GIRARD Domin
Mme PICCAND Nadège donne pouvoir à Mme HIVET Martin
Mme EDELIN Sylvie donne pouvoir à Mr LEMAITRE Philip
Mr BOROWIAK Rémi donne pouvoir à Mr BERTIN Éric

Délégation au Président en matière d'emprunt

Vu l'article L.2122-22 du CGCT

Le comité syndical décide de donner délégation au président en matière d'emprunt, pendant toute la durée de son mandat, conformément aux termes de l'article L.2122-22 du CGCT dans les conditions et limites ci-après définies.

Pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, le président reçoit délégation.

Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêts,
- la possibilité de recourir à des opérations particulières, comme des emprunts obligatoires ou des emprunts en devises,
- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation,
- la possibilité d'allonger la durée du prêt,
- la possibilité de procéder à un différé d'amortissement,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

Par ailleurs, le président pourra conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

Le comité syndical sera tenu informé des emprunts contractés dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L.2122-23 du CGCT.

Membres en exercice	54
Présents	42
Procuration	5
Votants	47

Quorum	28
Abstention(s)	1
Contre	0
Pour	46

Après en avoir délibéré, le comité syndical donne son accord.

SIVOM NORD-ALLIER EAU ASSAINISSEMENT

Pour extrait conforme,
Le Président,

Ludovic CHAPUT